

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE

1. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre IV, intitulé CONSTRUCTION NEUVE ET RECYCLAGE À DES FINS RÉSIDEN­TIELLES, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	
1° pour des bâtiments et des terrains admissibles destinés à des logements locatifs :	2 000 000 \$
2. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre V, intitulé RÉNOVATION RÉSIDEN­TIELLE – VOLET SANTÉ, SÉCURITÉ ET STABILISATION, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	500 000 \$
3. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VI, intitulé RÉNOVATION RÉSIDEN­TIELLE - VOLET REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS ET STABILISATION, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	
1° pour des bâtiments et des terrains admissibles qui sont la propriété de coopératives ou d'organismes à but non lucratif :	300 000 \$
2° pour des bâtiments et des terrains admissibles qui sont la propriété de toute personne autre que des coopératives ou des organismes à but non lucratif :	6 000 000 \$
TOTAL :	8 800 000 \$

Annexe préparée le 6 avril 2009 par :

Charles Marceau, analyste financier
Division de l'habitation
Service du développement économique